

Motion 2490

En 2019, célébrons le centenaire des organisations internationales à Genève !

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les articles 106, al. 3, 144, 146 et 147 de la constitution ;
- la valeur et l'importance de la Genève internationale, du point de vue tant économique que de l'attractivité scientifique, culturelle et politique ;
- la création et l'installation à Genève du siège de la Société des Nations et de l'Organisation internationale du travail en 1919,

invite le Conseil d'Etat

à organiser, avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées, une belle célébration (politique, populaire, scientifique, festive, culturelle, etc.) de cet anniversaire de la Genève internationale.